



D.2018.05.30.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

6 - PROJETS TERRITORIALISES**6.2 – Doublement Capacité Ligne A - Système VAL - Avenant n° 2 au marché d'ensemblier n° 52M 2015 12625 M - Autorisation de signer l'avenant n°2 avec SIEMENS**

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité de la Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité de la Ligne A.

Par délibération n° 2015.09.16.6.1 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché négocié 52M 2015 12625 M avec SIEMENS pour la réalisation des prestations d'ensemblier du Système VAL pour un montant total de 65 970 000 €HT.

Par délibération n° D.2017.10.04.6.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'avenant n°1 d'un montant de 1 692 119,00 € HT et ayant pour objet :

- La prise en compte de prestations complémentaires non prévues au marché,
- La suppression de prestations du marché,
- La mise à jour et valorisation de la liste des pièces de rechange,
- L'actualisation de la Décomposition du Prix Forfaitaire du marché.

1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte la suppression d'indices servant à la formule de révision des prix et leur remplacement:

- L'indice 261100 : Composants électroniques est remplacé par l'indice 010534691 - Composants électroniques
- L'indice 24-42-01 : aluminium brut est remplacé par l'indice 010534273 - Aluminium brut
- L'indice F241003 : Profilés en aciers non alliés de qualité est remplacé par l'indice 010536462 - Acier pour la construction
- L'indice 244400 : matière cuivre est remplacé par l'indice 010534659 – Cuivre

Le montant du marché reste inchangé.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché 52M 2015 12625 M conclu avec l'entreprise SIEMENS.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

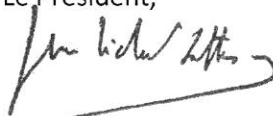
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché 52M 2015 12625 M conclu avec l'entreprise SIEMENS

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

SYSTEME VAL MARCHE D'ENSEMBLIER

AVENANT N° 2

MARCHE N° 52M 2015 12625 M

MARS 2018

Titulaire : SIEMENS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-2D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

PREAMBULE

Le marché n° 52M 2015 12625 M concernant les prestations et adaptations à apporter aux équipements liés au système VAL pour permettre une exploitation de la ligne A avec des rames de 52m a été notifié le 4 novembre 2015 à l'entreprise SIEMENS pour un montant de 65 970 000,00 €HT base septembre 2015.

Par délibération D.2017.10.04.6.1, l'avenant n°1 a été approuvé pour un montant de 1 692 119,00 € HT, notifié le 30 octobre 2017 par Ordre de Service n°53, et ayant pour objet :

- La prise en compte de prestations complémentaires non prévues dans le CCTP du marché,
- La suppression de prestations du marché,
- Mise à jour et valorisation de la liste des pièces de rechange
- Actualisation de la Décomposition du Prix Forfaitaire du marché

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT N° 2

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la suppression de certains indices servant à la formule de révision des prix.

Cet avenant est sans incidence financière.

En conséquence, l'article 3.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières est modifié comme suit :

La révision est effectuée par application aux prix des prestations effectuées au mois « n » d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$V = 0,05 + 0,95 \times [(0,51 \times \text{ICHT-IME/ICHT-IMEo}) + (0,1 \times \text{SYNTEC/SYNTECo}) + (0,025 \times \text{NAT/NATo}) + (0,01 \times \text{VF2/VF2o}) + (0,06 \times (\frac{010534691 \times 0,8952}{261100o}) + (0,085 \times \text{FSD2/FSD2o}) + (0,02 \times (\frac{010534273 \times 1,0777}{244201o}) + (0,145 \times \text{BT47/BT47o}) + (0,02 \times (\frac{010536462 \times 0,7992}{241003o}) + (0,025 \times (\frac{010534659 \times 0,9398}{244400o})]$$

Formule dans laquelle :

Vo = valeur aux conditions économiques du mois de septembre 2015

V = valeur à la date du mois de réalisation des prestations

- ICHT-IME : Indice du coût horaire du travail industrie mécaniques et électriques du mois de réalisation des travaux et prestation,
- SYNTEC : Salaires bureaux d'études et conseil du mois de réalisation des travaux et prestation
- NAT : Indice national des salaires du bâtiment et des travaux publics du mois de réalisation des travaux et prestation,
- VF2 : Travaux de voie mécanisation légère du mois de réalisation des travaux et prestation,
- 010534691 - Composants électroniques du mois de réalisation des travaux et prestation. Cet indice remplace l'indice 261100 : Composants électroniques supprimé en janvier 2018 et dont le coefficient de raccordement est : 0,8952
- FSD2 : Frais et services divers du mois de réalisation des travaux et prestation

• 010534273 - Aluminium brut du mois de réalisation des travaux et prestation. Cet indice remplace l'indice 24-42-01 : aluminium brut supprimé en janvier 2018 et dont le coefficient de raccordement est : 1,0777

• 010536462 - Acier pour la construction du mois de réalisation des travaux et prestation. Cet indice remplace l'indice F241003 : Profilés en aciers non alliés de qualité supprimé en janvier 2018 et dont le coefficient de raccordement est : 0,7992

• BT47 : Indice général électricité du mois de réalisation des travaux et prestation,

• 010534659 – Cuivre du mois de réalisation des travaux et prestation. Cet indice remplace l'indice 244400 : matière cuivre supprimé en janvier 2018 et dont le coefficient de raccordement est : 0,9398

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT N° 2

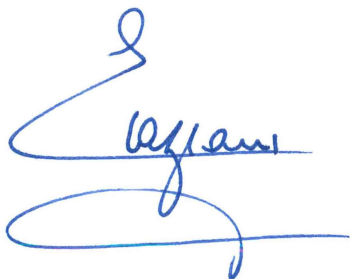
Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 3 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 04 AVRIL 2018

Le titulaire



Le Représentant du Maître d'Ouvrage